

Le 1<sup>er</sup> mars 2005

Madame Diane Rhéaume  
Secrétaire générale  
Conseil de la radiodiffusion et  
des télécommunications canadiennes  
Ottawa, Ontario  
K1A 0N2



**Objet : Rapport annuel**  
**Mise en œuvre du plan d'entreprise relatif à la diversité culturelle.**

Madame la Secrétaire générale,

Conformément à la demande du Conseil, dans sa décision CRTC 2003-77, TV5 Québec Canada dépose son premier rapport de mise en œuvre du plan d'entreprise relatif à la diversité culturelle.

Le rapport fait état, sous forme de tableaux joints aux présentes, des progrès réalisés à l'égard des engagements et initiatives que nous avons proposés pour l'année 2003-2004.

### **Responsabilité de l'entreprise**

L'année 2003-2004 a été, pour TV5 Québec Canada, une année extrêmement difficile au niveau des relations de travail. Nous avons finalement signé une convention collective le 26 novembre 2004 après 18 mois de négociation. Le statut quo a dû être maintenu dans tout ce qui a trait aux initiatives touchant les ressources humaines. De plus, les cadres ont dû déployer tous les efforts afin de maintenir les opérations malgré leurs implications au niveau de la négociation au détriment de toute activité extérieure, comme la formation.

### **Programmation**

TV5 Québec Canada ne produit aucune émission. En ce qui a trait aux émissions canadiennes, notre politique est d'acquiescer les différentes émissions d'un bassin toujours plus large de producteurs indépendants.

Nous avons rencontré tous les producteurs, avec qui nous traitons, pour leur faire part de notre engagement et de nos objectifs au niveau de la diversité culturelle autant au niveau du choix des personnalités en ondes, que des types de sujets traités. De plus, pour les contrats émis durant l'année 2004-2005, une clause additionnelle sera inscrite :

*Le producteur s'engage à déployer les meilleurs efforts pour intégrer de manière fidèle, juste et non stéréotypée, lorsqu'elle est appropriée, la dimension multiculturelle.*

Quant aux émissions européennes, la sélection est faite à partir d'un ensemble d'émissions dont les droits sont libérés par nos partenaires soit TV5 Monde, France Télévision, la TSR et la RTBF. La Direction des programmes choisit parmi les émissions disponibles celles qui non seulement rencontrent les objectifs précis de la stratégie de programmation, mais s'assure que les valeurs auxquelles adhère l'entreprise au niveau de la diversité culturelle soient respectées.



Certaines des initiatives en programmation telles que le bulletin d'information africain seront maintenues durant l'exercice 2004-2005. Comme vous pourrez le voir dans le tableau en annexe, certaines émissions ne seront diffusées qu'en 2005 en raison des problèmes de financement que nous avons rencontrés. Mais la stratégie de maintenir au niveau de la programmation des émissions reflétant la diversité culturelle canadienne et internationale continue de s'appliquer.

### **Relations avec la communauté**

Nous avons réalisé la production d'une capsule invitant les téléspectateurs à faire part de leurs commentaires. Malheureusement, nous avons dû interrompre la diffusion du message en question. En très peu de temps, nous nous sommes retrouvés avec une quantité très importante de messages que nous n'avons pu traiter faute de ressources suffisantes. De plus après réévaluation, nous avons réalisé qu'il y avait peu de valeur ajoutée pour les communautés en question. Lors de la demande de modification de la licence de TV5 Québec Canada pour permettre la diffusion de publicité (demande octroyée en décembre dernier), TV5 Québec Canada s'est engagée à consacrer 1% de ses nouveaux revenus au soutien et à la promotion d'activités et d'évènements qui reflètent la diversité ethnoculturelle de la société canadienne de langue française. Nous débuterons la vente de publicité en septembre 2005.

En espérant le tout conforme, recevez, Madame la Secrétaire générale, nos salutations les plus distinguées.

**Suzanne Gouin**  
Présidente-directrice générale